



**HAL**  
open science

# L'enseignement supérieur en Asie française et britannique : expériences croisées à l'âge des Empires (Années 1850-1930)

Sara Legrandjacques

► **To cite this version:**

Sara Legrandjacques. L'enseignement supérieur en Asie française et britannique : expériences croisées à l'âge des Empires (Années 1850-1930). *Outre-Mers Revue d'Histoire*, 2017, Enseignement supérieur et universités dans les espaces coloniaux, 105 (394-395), pp.39-60. hal-01565200

**HAL Id: hal-01565200**

**<https://hal.science/hal-01565200>**

Submitted on 20 Sep 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

**L'enseignement supérieur en Asie française et britannique :**  
**Expériences croisées à l'âge des Empires**  
**(Années 1850-1930)**

Sara Legrandjacques

*(Version auteur – septembre 2017)*

**Résumé :** L'enseignement supérieur destiné aux populations locales se développe dans les colonies britanniques, puis françaises, d'Asie à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Face aux trois universités indiennes, fondées sur le modèle anglais, les écoles supérieures françaises proposent un enseignement technique plus limité, destiné à former des auxiliaires utiles à la colonie. La fondation d'une université à Hanoi au début du XX<sup>e</sup> siècle permet à la France de rivaliser avec les autres puissances coloniales présentes en Asie, dont le Royaume-Uni. Mais les concurrences universitaires se manifestent principalement en Chine, cœur des empires informels, ou à l'échelle impériale. En effet, l'enseignement supérieur colonial est multiscalair : des étudiants et des professeurs circulent entre les colonies et les métropoles, permettant de mettre en avant des échanges, collaborations et des concurrences transimpériales.

**Mots-clefs :** XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle - Asie coloniale – France – Royaume-Uni – Enseignement supérieur – Histoire connectée

**Abstract :** Since the second half of the 19<sup>th</sup> Century, higher education for the native peoples has started developing in the British, then the French, Asian colonies. Facing the three Indian universities based on the British example, the French higher schools offered a limited vocational training, aiming to provide the colony with useful auxiliaries. In the early 20<sup>th</sup> Century, the creation of a university in Hanoi enabled the French to compete with other colonial powers in Asia, including the United Kingdom. But academic rivalries mainly revealed themselves in China, at the heart of informal empires, or at the imperial scale. Indeed, colonial higher education includes multiple scales : some students and teachers circulated between the colonies and the metropolises, highlighting trans-imperial exchanges, collaborations and competitions.

**Keywords :** 19<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> century – Colonial Asia – France – United Kingdom – Higher Education – Connected History

On peut se demander si un Annamite diplômé par nous, même s'il parle très correctement notre langue, ne gardera pas au fond de son cœur, cette impression si enracinée chez l'Asiatique, de la supériorité de la culture extrême-orientale. (...) Les Babous des Indes ne sont-ils pas les adversaires les plus irréductibles de l'influence anglaise, bien qu'ils parlent correctement la langue de Lloyd George, qu'ils aient été éduqués à Oxford ou à Cambridge et que beaucoup soient diplômés de ces Universités ?<sup>1</sup>

En 1925, le docteur Jean-Jacques Matignon publie dans le quotidien français *La Presse* une tribune consacrée au projet de loi présenté par le ministre des Colonies du gouvernement Herriot visant à modifier les conditions de naturalisation des « indigènes » issus des colonies françaises. Ce médecin militaire, ayant résidé en Asie orientale entre 1894 et 1901, interroge la pertinence de ce projet à une période de « réveil intense du sentiment national »<sup>2</sup>. Il présente alors les diplômés comme des acteurs primordiaux du nationalisme, alimentant ainsi le débat sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur et l'obtention de diplômes français par les populations colonisées. L'évocation des « Babous des Indes »<sup>3</sup>, qui désignent les jeunes Indiens éduqués à l'anglaise au sein de l'empire britannique, et le parallèle établi entre Annamite et Indien soulignent ce qui est perçu par les Européens comme les risques d'une assimilation par les diplômes. Cet exemple témoigne également de la circulation transimpériale des idées, des modèles et des expériences liées à l'enseignement supérieur en situation coloniale et, plus particulièrement, entre les territoires français et britanniques d'Asie. Les problématiques éducatives, bien qu'inscrites dans des espaces coloniaux particuliers, traversent, voire relient, les empires. La mobilité des étudiants se formant à Oxford et Cambridge est symptomatique de circulations devenues multiscalaires avec le développement de l'enseignement supérieur dans les colonies : des écoles supérieures et des universités ont été créées, sur le modèle européen, en Asie française et britannique à partir des années 1850-1860.

Outil et objectif d'une « mission civilisatrice » permettant de justifier l'action coloniale<sup>4</sup>, l'éducation des populations colonisées contribue au développement des territoires conquis. En outre,

---

<sup>1</sup> Dr J.J. Matignon, « Le Projet de Loi sur la Naturalisation des Indigènes de nos Colonies », *La Presse*, n°3 734, 26 avril 1925.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> Le terme *babu* n'est pas intrinsèquement péjoratif : il signifie « monsieur » ou « gentleman » en hindi. Cependant, son usage par les Britanniques au cours de la période coloniale, généralement sous la forme « *educated babu* », revêt une dimension négative, critiquant ces jeunes Indiens voulant singer les Britanniques.

<sup>4</sup> Si Pascale Bezançon évoque le « mandat civilisateur » caractéristique de la Troisième République en France dans son étude sur l'éducation en Indochine, elle précise qu'il ne s'agit pas de faire en Asie française « comme dans la plupart des autres colonies françaises – en Afrique en particulier – 'table rase du passé' », Pascale Bezançon, *Une colonisation éducatrice ? L'expérience indochinoise (1860-1945)*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 21-28.

il ne s'agit pas seulement de développer l'instruction primaire mais également les autres degrés, y compris la formation professionnelle et l'enseignement supérieur. Des établissements ont pu être créés dès la conquête, comme en Cochinchine où l'ouverture d'un collège des Interprètes, en 1860, a précédé le traité de Saigon de 1862, formalisant l'annexion officielle du sud de la péninsule indochinoise.

Les premières universités d'Inde britannique sont fondées en 1857 tandis qu'une École supérieure de médecine ouvre ses portes à Pondichéry en 1863<sup>5</sup>. Le développement d'un enseignement supérieur dans les colonies d'Asie française et britannique dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle suit des modalités et des temporalités différenciées. Avant 1907 et la première fondation d'un établissement universitaire à Hanoi, il n'y a pas d'université dans les colonies françaises d'Asie et il faut attendre 1917 pour qu'une Direction de l'enseignement supérieur soit créée en Indochine, alors que des services équivalents existent depuis une cinquantaine d'années en Inde britannique.

La reprise des conquêtes coloniales dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle fait du sud-est de l'Asie l'objet d'une forte rivalité franco-britannique dans le contexte du *scramble for Asia*. Les Britanniques s'imposent en Birmanie et dans la péninsule malaise tandis que les Français conquièrent peu à peu la péninsule indochinoise. La naissance de l'Union indochinoise en 1887 permet d'initier une politique éducative dans la colonie.

L'arrêt des conquêtes ne marque pas pour autant la fin des rivalités et des jeux d'influence qui demeurent une réalité en Asie jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que les frontières coloniales se stabilisent dans le sud-est, la Chine concentre les rivalités impériales qui se manifestent par la constitution d'empires informels. Comment se traduit cette nouvelle donne coloniale et impériale en matière d'enseignement supérieur ?

L'enseignement supérieur a participé aux concurrences impériales en tant qu'instrument de l'impérialisme et vecteur d'influence, qu'une histoire comparative et connectée doit permettre de restituer. À partir d'un état des lieux des expériences britanniques et françaises en matière d'enseignement supérieur entre les années 1850 et 1930, cet article cherche à décroiser ces dernières en faisant ressortir les connexions « transimpériales », c'est-à-dire les influences, les échanges et les concurrences entre les possessions asiatiques des empires coloniaux français et britannique. Il s'inscrit donc dans la mouvance de l'histoire connectée, qui s'est développée dans les années 1980 à partir d'une historiographie anglo-saxonne, cherchant à décroiser et à faire sortir l'histoire de son cadre national en considérant et en confrontant la multiplicité des stratégies des

---

<sup>5</sup> Une université est un regroupement de plusieurs facultés ou plusieurs écoles supérieures. Chaque faculté ou chaque école supérieure détient une spécialité d'enseignement précise (médecine, droit, Beaux-Arts, agriculture, etc.). Des écoles supérieures peuvent exister sans qu'aucune université ne soit fondée au sein d'un territoire. Elles sont alors également dédiées à l'enseignement d'une spécialité.

acteurs et de leurs logiques d'action<sup>6</sup>.

Les modèles coloniaux traversent et dépassent les frontières des empires : la circulation des idées passe par la diffusion de publications, de rapports administratifs, par la presse et surtout par la circulation des individus. Dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des étudiants d'Inde et d'Indochine sont partis étudier en métropole ou dans d'autres régions du monde<sup>7</sup>. Les frontières des colonies étaient par ailleurs loin d'être imperméables, comme l'atteste l'existence d'un collège à Chandernagor affilié à l'université de Calcutta et doté d'une section anglaise<sup>8</sup>. Cet exemple accrédite l'hypothèse de circulations transimpériales entre les empires français et britannique.

La méthodologie adoptée repose elle-même sur la connexion et la confrontation d'archives coloniales françaises et britanniques. Par ailleurs, la constitution d'empires informels, autour de la Chine, à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, rend nécessaire la consultation d'archives des ministères des Affaires étrangères. L'analyse de ces sources permet d'alimenter une réflexion sur les expériences croisées de l'enseignement supérieur en Asie coloniale. Après avoir déterminé les spécificités des deux systèmes coloniaux d'enseignement supérieur, il s'agira ensuite de les confronter afin d'en faire ressortir les connexions.

## 1. L'enseignement supérieur entre politique coloniale et enjeu impérial

C'est au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que se met en place un enseignement supérieur colonial dans les territoires coloniaux britanniques puis français d'Asie suivant une chronologie décalée. Les Français ont fondé leur première université en 1907, à Hanoi, en Indochine<sup>9</sup>, soit cinquante ans après les Britanniques en Inde. L'ouverture précoce d'écoles supérieures comme l'École de médecine à Pondichéry en 1863 rend toutefois possible la comparaison des deux systèmes d'enseignement supérieur et la mise en évidence d'influences et de concurrences transimpériales au cours de cette première période. Recrutant les meilleurs éléments des populations locales, ces premières institutions ont d'abord joué un rôle à l'échelle de la colonie. Déjà visible à travers les

---

<sup>6</sup> Caroline Douki, Philippe Minard, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2007/5, (n°54-4 bis), p. 7-21.

Concernant l'historiographie de l'histoire connectée, voir par exemple :

« Une histoire à l'échelle globale », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 56-1, 2001, p. 3-123 ; Simon J. Potter et Jonathan Saha, « Global History, Imperial History and Connected Histories of Empire », *Journal of Colonialism and Colonial History*, 16 (1), 2015 ; Sanjay Subrahmanyam, *Aux origines de l'histoire globale*, Paris, Collège de France / Fayard, 2014.

<sup>7</sup> Au début du XX<sup>e</sup> siècle, des étudiants indiens et indochinois se rendent au Japon pour poursuivre leurs études. Des États européens, comme l'Allemagne ou les pays scandinaves, accueillent également certains de ces étudiants. Les Indiens sont également présents en Amérique du Nord à partir de la deuxième moitié de la décennie 1900.

<sup>8</sup> H.W. Orange, « Inde », dans Ferdinand Buisson, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, 1911.

<sup>9</sup> L'Université de Hanoi est fondée une première fois en 1907 à l'initiative du gouverneur général Paul Beau mais ferme ses portes un an plus tard, faute de financements suffisants. Elle est refondée en 1917 par Albert Sarraut, qui préside son inauguration en 1918.

concurrences interimpériales en Chine, le dessein impérialiste lié à l'éducation ne s'est véritablement affirmé qu'après la fondation de l'université indochinoise en 1907.

### *Deux approches de l'enseignement supérieur colonial en Asie (1857-1907)*

La création de trois universités à Bombay, Calcutta et Madras en 1857 pour former une élite indienne sur le modèle britannique est l'aboutissement de réflexions et d'expériences menées depuis le début du siècle sur la fonction et la nature de l'enseignement en Inde. Les Britanniques avaient d'abord maintenu le système d'éducation existant, à travers l'entretien d'institutions orientales, subventionnées par la Compagnie des Indes orientales, dans le but de développer « la connaissance des sciences parmi les habitants des territoires britanniques de l'Inde »<sup>10</sup>. L'enseignement en anglais, incluant le degré supérieur, s'était développé grâce aux initiatives et au patronage d'Indiens aisés, comme au Vidyalaya, ancêtre du *College*<sup>11</sup> de Calcutta. En 1835, alors que l'anglais était devenu la langue officielle de la colonie, le mémorandum de Thomas B. Macaulay sur l'éducation en Inde amorçait un changement en recommandant le développement d'un enseignement supérieur permettant de former une « classe de personnes, Indiens concernant leur sang et leur couleur, mais Anglais concernant leurs goûts, leurs opinions, leur morale et leur esprit »<sup>12</sup>. La formation d'une élite indienne, servant d'intermédiaire entre le pouvoir colonial et la population indienne, lui apparaissait nécessaire, compte tenu des moyens trop limités du Royaume-Uni. En 1854, quatorze *colleges* gouvernementaux ont été créés. Ils sont accompagnés de nouvelles mesures, visant à améliorer et à étendre l'éducation en Inde. Charles Wood, le président du conseil d'administration de la Compagnie des Indes orientales, préconisait dans sa circulaire du 19 juillet 1854 la création d'universités dans chaque grande ville, sur le modèle de celle de Londres, ainsi que l'organisation d'un système d'éducation commun, allant du primaire au supérieur. Les trois établissements universitaires fondés trois ans plus tard sur le modèle anglais ne délivrent pas d'enseignements mais décernent des diplômes aux étudiants ayant réussi leurs examens, préparés dans les *colleges*. Désormais affiliés à un des trois établissements universitaires indiens, sans être obligatoirement situés à Bombay, Madras ou Calcutta, les *colleges* fournissent une préparation aux diplômes en art, sciences, droit, médecine et génie civil. Malgré ces évolutions, un système de collaboration public-privé demeure : les

<sup>10</sup> Extrait de la Charte de la Compagnie des Indes orientales cité dans H.W. Orange, « Inde », dans Ferdinand Buisson, *Nouveau dictionnaire*, *op.cit.*

<sup>11</sup> Afin d'éviter une confusion avec les collèges français désignant généralement des établissements d'enseignement secondaire ou complémentaire, le terme anglais "college" est conservé dans l'article.

<sup>12</sup> « We must at present do our best to form a class who may be interpreters between us and the millions whom we govern; a class of persons, Indian in blood and colour, but English in taste, in opinions, in morals, and in intellect. », *Minute by the Honorable T.B. Macaulay dated the 2<sup>nd</sup> February 1835*, disponible en ligne : Source: <http://www.mssu.edu/projectsouthasia/history/primarydocs/education/Macaulay001.htm>. Consultée le 27 janvier 2017.

institutions orientales et les initiatives non-gouvernementales continuent d'être encouragées grâce à un système de subventions du gouvernement colonial et en vertu d'une approche libérale de l'éducation. L'Inde a ainsi développé, à partir des années 1850, un enseignement supérieur diversifié « à l'anglaise », destiné à une population locale maîtrisant l'anglais, qui a attiré plusieurs dizaines de milliers d'étudiants au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>.

Dans les années 1850, l'Asie française se réduit aux comptoirs indiens. L'enseignement supérieur est limité aux quelques cours de droit organisés par l'arrêté du 5 juin 1838 pour recruter des collaborateurs judiciaires<sup>14</sup>. Cette initiative française précoce reflète bien la politique coloniale en matière d'enseignement supérieur en Asie qui visait essentiellement, et jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, à former des auxiliaires utiles en nombre limité. La fondation de l'École de médecine de Pondichéry en 1863, dessine un changement avec la mise en place d'une véritable infrastructure d'enseignement supérieur mais qui reste consacrée cependant à la formation de subalternes. Cette initiative née de la collaboration entre le gouverneur de Pondichéry, Napoléon Joseph Louis Bontemps, et deux médecins de la marine française, le docteur Beaujean, enseignant la clinique médicale et chirurgicale, et le docteur Huillet, spécialisé en anatomie et petite chirurgie, six ans après les fondations britanniques, a pu être stimulée par une volonté de compétition de la part des Français. La localisation de l'école au sein du comptoir pondichérien enclavé au cœur de la présidence britannique de Madras plaide en faveur des logiques d'influence et de concurrence. Le bilan de l'établissement dressé par le médecin militaire Bussièrre dans un article publié en 1902 dans les *Annales de l'hygiène et de la médecine coloniales*<sup>15</sup> contredit pourtant cette hypothèse. Comme pour les cours de droit, l'objectif est de former une équipe d'officiers de santé, sages-femmes et vaccinateurs, fournissant le personnel subalterne nécessaire à l'assistance publique coloniale. Si des institutions d'enseignement privées existent, à l'instar des collèges missionnaires et des instituts brahmaniques, le contrôle exercé par les administrateurs français est plus fort qu'en Inde britannique. L'école est dirigée par les chefs du Service de santé du comptoir et les professeurs recrutés parmi les officiers de ce service. Les effectifs sont réduits, reflet des modestes objectifs de l'école : entre douze et quinze Indiens de Pondichéry ont suivi une formation de cinq ans, soit des promotions d'en moyenne trois étudiants.

L'unique mention du monde britannique par le docteur Bussièrre se résume à une courte phrase : « en pays anglais, la profession est libre ». L'administration n'empêche pas les étudiants de quitter le territoire français pour travailler en Inde britannique, sans pour autant les y encourager. Les

<sup>13</sup>Il faut attendre l'*University Act* de 1904 pour que les universités deviennent enseignantes. Avant cette date, seule l'université d'Allahabad possédait une chaire d'enseignement en classiques orientaux.

<sup>14</sup> *Bulletin des actes administratifs des établissements français de l'Inde. Tome onzième, année 1838*, Pondichéry, Imprimerie du Gouvernement, 1838.

<sup>15</sup>Dr Bussièrre, « L'école de médecine de Pondichéry », *Annales de l'hygiène et de la médecine coloniales*, V, 1902, p. 507-510.

diplômés de Pondichéry pouvaient soit exercer la médecine de manière libérale, soit intégrer par voie de concours gouvernemental les équipes médicales d'un des quatre hôpitaux locaux, d'une prison, d'un hospice ou d'une léproserie. Les étudiants indiens les plus doués peuvent ensuite, avec l'aval du gouvernement colonial, poursuivre leurs études de médecine en France, mais ces circulations d'études à l'échelle impériale sont, *de facto*, rares. Le premier docteur en médecine indien est le docteur Paramananda Mariadassou, mais l'année d'aboutissement de ses études, au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, reste vague<sup>16</sup>. Il faut attendre l'entre-deux-guerres pour qu'un étudiant originaire d'Inde française obtienne le grade de docteur. Bussière insiste, dans son article, sur le caractère unique de l'École de médecine de Pondichéry à l'échelle de l'empire français. Selon lui, elle devrait servir de modèle pour la formation d'un personnel indigène dans l'ensemble des colonies, alors même qu'il ne s'agit que « d'une œuvre infime dans cet immense Hindoustan<sup>17</sup> ». L'argument civilisateur est mobilisé, l'institution étant à l'origine d'une « élite indigène qui ne dégénère pas mais reste dévouée à son idéal scientifique et moral, ainsi qu'aux intérêts de la mère-patrie<sup>18</sup> » et qui répand « les bienfaits des connaissances médicales et chirurgicales européennes »<sup>19</sup> : le vaccinateur communal, profession alors spécifique à l'Inde, participe pleinement à cette mission en se rendant dans les villages et dispensaires des comptoirs, après seulement deux années d'études.

En 1902, au moment de la publication de l'article, une École supérieure de médecine vient d'être fondée à Hanoi. Jusqu'ici, deux autres écoles de médecine existaient dans l'Empire français, à Alger et Tananarive. La première, ouverte en 1857, elle était réservée aux étudiants européens. L'établissement indochinois est quant à lui destiné aux populations locales de la péninsule et vise, comme à Pondichéry, à former des auxiliaires indigènes tout en proposant un cursus plus court, limité à trois ans.

Les premières expériences universitaires françaises et britanniques en Asie convergent sur un certain nombre de points, malgré des différences de taille et d'effectifs et une variété des structures politiques : l'alliance entre contrôle direct et États princiers en Inde britannique diffère du système indochinois mêlant une colonie à quatre protectorats, au sein desquels les représentants du pouvoir locaux ont un rôle essentiellement symbolique. Français et Britanniques se retrouvent sur la nécessité de développer un enseignement pratique et utile dans les colonies, en valorisant les formations techniques et professionnalisantes. Dans ces premiers établissements, la transmission de savoirs et de méthodes l'emporte sur la recherche. Les formations médicales et de génie civil sont privilégiées en

---

<sup>16</sup> Il publie son premier ouvrage en tant que docteur en médecine, *Mœurs médicales de l'Inde et leurs rapports avec la médecine européenne*, en 1906.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *Ibid.*



Inde mais aussi à Hong Kong et Singapour, alors sous domination britannique, où ont d'abord été fondées des écoles de médecine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La dépêche de 1854 soulignait déjà la nécessité d'un enseignement technique :

Notre attention doit maintenant être dirigée vers une considération, si possible, encore plus importante, et qui a été jusqu'ici, nous devons l'admettre, trop négligée : comment les connaissances utiles et pratiques, adaptées à chaque situation, devraient être mieux amenées à la masse de la population qui est tout à fait incapable d'acquérir une éducation digne de ce nom par ses propres moyens (...).<sup>20</sup>

Des nuances entre les deux approches sont cependant visibles. Alors que des formations juridiques, considérées comme des enseignements techniques par les Britanniques, étaient dispensées dans les écoles et les facultés de droit, les autorités et professionnels français étaient plus méfiants à l'égard de ces cursus, considérés comme indésirables, voire dangereux. À l'exemple des cours donnés à Pondichéry, la formation en droit en Indochine se limite, au début du XX<sup>e</sup> siècle, à la formation d'auxiliaires<sup>21</sup>. Il faut attendre 1931 pour qu'une école supérieure de droit soit créée à Hanoi.

Autorités françaises et britanniques partageaient la même crainte de former des déclassés, c'est-à-dire une élite acculturée, formée à l'européenne, qui ne trouve plus sa place dans la société coloniale et devient une source potentielle de désordre et de remise en cause de la domination européenne. Le développement d'études techniques et de formations professionnelles débouchant sur un métier déterminé était considéré comme une manière d'éviter ce déclassement. Ces craintes expliquent les réticences françaises concernant la fondation d'une université en Indochine tandis que la multiplication des critiques à l'égard d'un enseignement libéral dans les colonies a amené les Britanniques à favoriser les formations pratiques à partir des années 1880 sans pour autant réformer les structures et les programmes de l'enseignement supérieur indien :

Nos écoles et collèges alimentent chaque année la foule des jeunes hommes que notre système éducatif a rendu insatisfaits de la situation à laquelle ils étaient prédestinés par leur naissance,

<sup>20</sup> « *Our attention should now be directed to a consideration, if possible, still more important, and one which has been hitherto, we are bound to admit, too much neglected, namely, how useful and practical knowledge suited to every station in life may be best conveyed to the great mass of the people who are utterly incapable of obtaining any education worthy of the name by their own unaided efforts (...)* », British Library (BL), India Office Records (IOR), dossier V/26/865/1: *Technical Education in India, 1886-1904*, p. 2.

<sup>21</sup> Des cours de droit sont créés à Saigon en 1906, à Hanoi en 1908 puis au Cambodge en 1910. Ils permettent d'obtenir un certificat de capacité en droit. Jusqu'à la fondation de l'école supérieure de droit, les cours de droit sont généralement mêlés à ceux d'administration, comme au sein de l'École de droit et d'administration ouverte entre 1917 et 1924 : il s'agit encore ici de donner des connaissances de base aux futurs auxiliaires indochinois. L'enseignement n'est donc pas identique à celui des facultés de droit métropolitaines.

sans leur donner la possibilité d'en occuper une autre.<sup>22</sup>

L'enseignement supérieur est un enjeu pour les Français et les Britanniques en Asie. D'abord interne au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la multiplication des fondations dès le début du siècle suivant en fait un outil et un objet de concurrences, chacune des deux puissances coloniales cherchant à agrandir sa sphère d'influence à l'Est.

### *L'émergence de concurrences universitaires en Asie (1900-1930)*

Le nouveau siècle constitue un tournant dans la relation entretenue entre impérialisme et enseignement supérieur. L'Indochine française, perle de l'empire, se pose en rivale de l'Inde, joyau de la couronne britannique. Comment l'enseignement participe-t-il à la grandeur et à la puissance des empires coloniaux ?

La fondation de l'Université indochinoise à Hanoi avait été motivée par la volonté de renforcer l'influence française en Asie, en y attirant des Asiatiques non-indochinois, et plus particulièrement des Chinois. La question du rayonnement des établissements supérieurs français s'était déjà posée lors de la création d'une école de médecine en Indochine. Dès 1897-1898, la commission chargée d'étudier ce projet avait souligné que l'école devait accueillir des étudiants indochinois mais également « tout autre Asiatique »<sup>23</sup>.

Le choix de Hanoi, non loin de la frontière avec la Chine est en partie lié à cette volonté d'attraction régionale. En 1902, le directeur de l'école demande au Gouvernement général de mettre en place des mesures encourageant la venue d'étudiants chinois<sup>24</sup>. Les consuls français des régions chinoises voisines doivent faciliter le recrutement de Chinois francophones. Deux ans plus tard, les étudiants de Chine bénéficient de bourses pour financer leur voyage et leur séjour à Hanoi, parfois complétées par une indemnité mensuelle. Après leurs études, ils étaient tenus de prendre un poste dans un hôpital français d'Indochine ou d'Extrême-Orient. Les établissements d'enseignement supérieur permettent aux Français d'élargir leur sphère d'influence en Asie orientale, en direction des territoires chinois. L'École Pavie de Hanoi prolonge cette logique d'influence régionale. Ce projet d'école destinée aux fils de mandarins chinois du Yunnan afin de parfaire leur formation administrative, à travers un programme en langue française, avait été transmis aux autorités de la province chinoise concernée,

<sup>22</sup> « *Our schools and colleges are yearly adding to the crowd of young men whom our system of education has rendered discontented with the sphere of life to which they were born without fitting them for another.* »

BL, IOR, dossier V/26/865/1: *Technical Education in India, 1886-1904*, p. 2.

<sup>23</sup> Laurence Monnais-Rousselot, *Médecine et colonisation : l'aventure indochinoise 1860-1939*, Paris, CNRS Éditions, 1999, p. 275.

<sup>24</sup> Archives nationales d'outre-mer (ANOM), GGI, dossier 20299 : *École de médecine, élèves chinois* : courrier du directeur de l'École de Médecine au gouverneur général, 11 mars 1902.

limitrophe de l'Indochine, dès son origine en septembre 1904. Une bourse de 1 200 francs par an était promise aux étudiants chinois<sup>25</sup>. En décembre 1904, vingt-deux élèves, fils de lettrés chinois, se sont présentés à l'examen à Hanoi et dix ont été admis à rejoindre l'école qui ouvre ses portes le 16 janvier 1905. Par la suite, le Gouvernement général de l'Indochine demande au représentant français au Yunnan d'envoyer entre dix et quinze étudiants supplémentaires au Tonkin, confirmant la dimension régionale du projet<sup>26</sup>.

La création de l'Université indochinoise en 1907 s'inscrit dans les mêmes logiques d'influence. Dans une lettre adressée au ministre des Colonies en 1905, le consul français à Yunnansen suggère la création « d'une Université destinée à attirer les jeunes Chinois » afin de répondre au « désir formulé par plusieurs hauts fonctionnaires de la province du Yunnan »<sup>27</sup>. La dimension régionale de l'établissement et les stratégies d'influence ont été affirmées dès son origine :

Il est institué en Indochine sous le nom d'Université, un ensemble de cours d'enseignement supérieur à l'usage des étudiants originaires de la Colonie et des pays voisins. Cette institution est destinée à répandre en Extrême-Orient, surtout par l'intermédiaire de la langue française, la connaissance des sciences et des méthodes européennes.<sup>28</sup>

L'utilisation mimétique du terme d'université est destinée à faire pendant et à concurrencer les autres établissements d'Asie. L'institution regroupe en réalité trois établissements supérieurs dédiés au droit, aux sciences et aux lettres, l'école de médecine demeurant alors à part. Par ailleurs, si le terme de « pays voisins » est flou, la mention « Extrême-Orient » englobe *a priori* la Chine, le Japon et l'Asie du Sud-Est. Le Gouverneur général adresse des courriers à vingt-quatre représentants diplomatiques français en Asie entre 1906 et 1907, dont seize à des diplomates en poste en Chine et les autres au Japon, dans les Indes néerlandaises, en Corée, aux Philippines, au Siam ainsi qu'à Calcutta, Singapour et Hong Kong sous domination britannique<sup>29</sup>. En Inde, qui est alors le seul territoire britannique à compter des universités, le consul français de Calcutta transmet les documents au gouvernement de Calcutta et à la direction de l'Instruction publique. L'information est affichée dans la chancellerie mais ne s'attendant pas à un retour positif, le diplomate conseille d'utiliser la presse locale, indienne avec *Bande Mataram*, ou anglo-indienne avec *The Statesman*. Cette suggestion n'est pas suivie d'effets, faute de moyens financiers suffisants.

---

<sup>25</sup>Tracy C. Barrett, *Chinese Diaspora in South-East Asia : the Overseas Chinese in Indochina*, London, IB Tauris, 2012, p. 132.

<sup>26</sup>ANOM, GGI, dossier 48042, *op.cit.* : création et organisation de l'Université indochinoise.

<sup>27</sup>*Ibid.*

<sup>28</sup>ANOM, GGI, dossier 48042 : *op.cit.* : arrêté de création de l'Université Indochinoise, 1906.

<sup>29</sup>ANOM, GGI, dossier 48042 : *op.cit.* : ensemble du dossier.

La stratégie d'influence britannique est toute autre et s'appuie sur le développement continu d'un réseau d'universités. Les fondations se succèdent : école de médecine des *Straits Settlements*<sup>30</sup> en 1905, université de Hong Kong en 1911-1912, *Ceylon University College* en 1920, *Raffles College* de Singapour en 1928. Ces établissements recrutent au-delà des cercles locaux : cherchant à attirer étudiants et financements venant de Chine, le vice-chancelier de l'université de Hong Kong, Sir Charles Eliott (1912-1918), déclare que son université « permet aux Anglais et aux Chinois d'arriver à se connaître et à se comprendre ; elle répand en Chine de jeunes gens qui ont reçu un enseignement anglais, qui ont appris les méthodes anglaises, qui ont adopté les goûts anglais et qui seront de précieux auxiliaires pour la diffusion de l'influence anglaise »<sup>31</sup>.

L'impérialisme passe également par la constitution d'empires informels à travers des stratégies d'influence et la défense des intérêts d'une puissance sur un territoire qu'elle ne domine pas territorialement et administrativement, comme en Chine, qui constitue, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, un enjeu majeur pour ces formes de domination indirecte. Dans ce contexte, les questions éducatives sortent du cadre strictement colonial pour rejoindre celui de la diplomatie. Ministres et représentants français se rapprochent des établissements d'enseignement tenus par des acteurs nationaux et des missionnaires, hors des territoires conquis, débloquent des subventions émergeant au budget pour « l'expansion universitaire et scientifique de la France à l'étranger »<sup>32</sup> du ministère de l'Instruction publique français. Cet investissement auprès des institutions d'enseignement non coloniales traduit une nouvelle forme de la concurrence impérialiste franco-britannique comme le montre l'exemple de l'université catholique L'Aurore à Shanghai. Fondée en 1903 par la mission française des pères jésuites du Kiangnan et le père Joseph Ma Xiangho, l'établissement a pour objectif de « faciliter aux étudiants chinois l'acquisition des connaissances de l'enseignement secondaire et supérieur sans qu'ils aient besoin de traverser les mers et séjourner en Europe ou en Amérique »<sup>33</sup>. Ouvert à tout étudiant chinois ayant achevé un cycle d'études dans le secondaire, indépendamment de son origine géographique et de sa confession, les cours y étaient dispensés en langue française, par un personnel

---

<sup>30</sup> Les *Straits Settlements*, ou « Établissements des détroits », correspondent aux territoires du détroit de Malacca sous domination britannique, soit Singapour, Malacca et Penang. Cette dénomination apparaît en 1830 tandis que les trois établissements deviennent des colonies de la Couronne en 1867.

<sup>31</sup> Ministère des Affaires Étrangères (MAE), série Asie, possessions britanniques 1918-1929 : « *Péninsule malaise – Instruction publique* » : courrier du vice-consul de France à Singapour au ministre des Affaires étrangères, 8 janvier 1917.

<sup>32</sup> Par exemple, le collège Saint Paul de Chongqing reçoit une subvention de 500 francs en 1918.

MAE, série Asie, Possessions britanniques 1918-1922, « *Indes anglaises, instruction publique* » : courrier du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au ministre des Affaires étrangères, 30 juillet 1918.

Concernant les subventions pour l'expansion universitaire et scientifique français à l'étranger, voir la thèse de Guillaume Tronchet, « Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (année 1870-années 1930) », Université Paris Panthéon-Sorbonne, présentée en 2014.

<sup>33</sup> MAE, série Asie, Chine 1918-1929 : « *Péninsule malaise – Instruction publique* », courrier du vice-consul de France à Singapour au ministre des Affaires étrangères, 8 janvier 1917.

majoritairement français. Les cours préparatoires, offraient une instruction généraliste qui reprenait des notions de l'enseignement secondaire tandis que les cours supérieurs dispensaient un enseignement technique dans trois filières : lettres-droit, sciences-mathématiques-génie civil et science naturelle-médecine. En 1917, le consul général de France à Shanghai se félicitait du développement de l'établissement francophone :

L'Aurore est appelée à devenir, dans un avenir assez rapproché un véritable centre universitaire français comprenant une Faculté de droit, une Faculté de médecine, une Faculté de sciences, ainsi qu'un Muséum d'Histoire naturelle, un laboratoire de bactériologie, un laboratoire de chimie, une salle d'ateliers et machines, et un observatoire astronomique.<sup>34</sup>

Dès 1918, plusieurs sources diplomatiques ont relevé les menaces qui pesaient sur l'influence exercée par l'institution française en Chine. Le danger provient principalement de Hong Kong, de Canton et de Tokyo<sup>35</sup>. En 1930, un rapport du ministère des Affaires étrangères français portant sur L'Aurore dressait un constat similaire :

[...] à l'heure actuelle notre influence en Chine est menacée d'un double péril : d'une part le développement sans cesse croissant des relations économiques de la Chine avec les pays anglo-saxons et les États-Unis en particulier, crée en faveur de la langue anglaise, dont la connaissance est devenue nécessaire à l'exercice des professions commerciales et industrielles, un privilège redoutable. D'autre part, les tendances de la jeune Chine et des milieux intellectuels en particulier risquent de les pousser à revendiquer un contrôle très étroit sur les établissements d'enseignement étrangers institués chez eux, et à leur imposer graduellement un statut qui leur donnerait une forme exclusivement chinoise.<sup>36</sup>

La compétition avec l'empire britannique apparaît indirectement à travers le rôle et la place de l'apprentissage de l'anglais et l'attraction exercée par les établissements anglophones, américains ou britanniques sur les étudiants chinois. Le prestige des établissements français reste grand : « malgré ces conditions défavorables en apparence, l'Université L'Aurore n'a cessé de prospérer jusqu'à la dernière rentrée[,] le chiffre de ses élèves atteignant environ 500 élèves »<sup>37</sup>. Face aux menaces de nationalisation et afin de renforcer le rôle de l'établissement et par là, l'influence française en Chine, il est indispensable d'établir une tutelle universitaire métropolitaine sur l'Institut technique franco-

<sup>34</sup>ANOM, GGI, dossier 18375 : *Renseignements sur l'université L'Aurore* : courrier du consul général de France à Shanghai au gouverneur général de l'Indochine, 25 juillet 1917.

<sup>35</sup>MAE, série Asie, Chine 1930-1940 : « *Écoles françaises en Chine* », *op. cit.*

<sup>36</sup>*Ibid.* : courrier du ministre des Affaires étrangères au ministre de l'Instruction publique, 14 mai 1930.

<sup>37</sup>*Ibid.*.

chinois, déjà reconnu depuis 1931 par le ministre de l'Instruction publique de Nankin comme un « Institut spécial » équivalent à une université<sup>38</sup>. Le soutien du gouvernement français paraît indispensable :

De l'avis unanime de nos représentants, l'orientation française de l'œuvre ne peut être sauvegardée que par l'institution d'un contrôle et d'un patronage universitaire français accentuant le caractère français de l'œuvre et lui conférant une autorité et une indépendance plus grands vis-à-vis de revendications éventuelles.<sup>39</sup>

Les concurrences impériales liées à l'enseignement supérieur sont palpables en Asie dès les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Elles ne concernent plus seulement les territoires coloniaux et s'expriment plus intensément au sein d'un espace constitutif d'empires informels, la Chine. Les rapports et courriers se croisent, laissant entrevoir des contacts entre Français et Britanniques, alors que les étudiants coloniaux circulent eux-aussi, fréquentant en nombre de plus en plus important des établissements en dehors de leurs territoires d'origines.

## **2. Vers un transimpérialisme universitaire ?**

L'analyse de l'enseignement supérieur colonial en Asie comme enjeu impérial nécessite de prendre en compte l'ensemble des circulations qu'il engendre et qui lui confère sa dimension multiscalaire au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les fondations asiatiques constituent un point de départ à l'élaboration d'un système d'enseignement européenisé et s'inscrivent dans un espace impérial plus large. Les limites de l'enseignement colonial incitent les étudiants à entreprendre des études dans les établissements de métropole plus prestigieux, en France pour les Indochinois et en Grande Bretagne pour les Indiens. Les autorités européennes, qui cherchent à renforcer leur contrôle sur les élites coloniales au lendemain de la Première Guerre mondiale, sont méfiantes à l'égard de ces séjours métropolitains. Le nombre d'étudiants indochinois séjournant en France, principalement originaires du Tonkin, d'Annam et de Cochinchine, atteint son apogée durant l'entre-deux-guerres. Ce « chemin vers la France [devient] le chemin de l'anti-France »<sup>40</sup>, à travers l'initiation d'une partie de ces jeunes gens au nationalisme et au communisme. Les frontières des empires n'étant pas étanches, les mobilités étudiantes « s'internationalisent » dès l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, favorisant sans doute les liaisons entre les territoires des empires britannique et français.

Ces circulations académiques alimentent également les universités d'Asie : en Inde, les premières

---

<sup>38</sup>*Ibid.* : courrier du directeur de l'Institut technique franco-chinois à Shanghai au consul français, 9 juin 1931.

<sup>39</sup>*Ibid.* : courrier du ministre des Affaires étrangères au ministre de l'Instruction publique, 14 mai 1930.

<sup>40</sup>Nguyen An Ninh, « La France et l'Indochine » dans *Europe*, n°25, juillet 1925.

génération d'étudiants ont d'abord été formées par des Européens, majoritairement britanniques, avant d'être peu à peu remplacés par des Indiens. En Asie française, l'enseignement est dispensé par des Français. Ces expériences universitaires ont donné lieu à des échanges et des influences transimpériales, parfois incarnés par des administrateurs, des experts ou des professeurs. Les trajectoires et les initiatives de ces acteurs permettent de mettre en relief l'existence d'une mobilité transimpériale, nourris par ces expériences croisées franco-britanniques non exemptes de concurrences.

### *Vers un transimpérialisme colonial incarné ?*

L'impérialisme s'incarne parfois dans les carrières ultramarines d'administrateurs, d'experts ou de professeurs postés dans des territoires d'empires rivaux. L'action impériale, ou transimpériale, est alors menée plus ou moins consciemment, se mêlant aux intérêts et objectifs personnels des protagonistes concernés, à l'exemple du parcours de Louis Peltier.

Originaire de Warméville, dans le département français de la Marne, Louis Peltier est né en 1875 dans une famille d'ouvriers ruinée par l'invasion allemande de 1870. Il obtient son baccalauréat à Reims comme élève boursier et devient maître-répétiteur. Sa carrière prend un tournant européen, puis impérial, après un séjour en Angleterre, en 1900, il donne alors des cours de français au *North Institute* de Leeds. Grâce à sa maîtrise de l'anglais, il s'embarque l'année suivante pour l'Inde et s'installe à Bombay d'abord comme professeur de littérature française au *Wilson College*, établissement fondé par une mission presbytérienne écossaise, puis comme examinateur, membre de la faculté de lettres et du conseil des programmes. En 1907, il rejoint l'*Elphinstone College*<sup>41</sup> de Bombay.

À travers ses activités en Inde, Louis Peltier a contribué à la diffusion de la culture française en territoire britannique, participant au rayonnement de son pays d'origine. Délégué de l'Alliance française<sup>42</sup>, il est le fondateur de la « Salle française » du *French Institute* qui compte, en 1918, une centaine de membres d'origines aussi bien asiatiques qu'européennes<sup>43</sup>. Ses relations avec les institutions britanniques ne sont pas pour autant faciles, comme en témoignent les réticences de l'université de Bombay à recruter un enseignant de français pour la préparation, à partir de 1911, du

<sup>41</sup>MAE, série Asie 1918-1922, possessions britanniques « *Indes anglaises : instruction publique* » : informations sur M. Louis Peltier, 12 juin 1919.

<sup>42</sup>Cette organisation apolitique et non-gouvernementale a pour objectif est de « propager la langue française dans les colonies et à l'étranger ».

François Chaubet, « L'Alliance française ou la diplomatie de la langue (1883-1914) » dans *Revue historique*, 2004/4 n°632, p. 763-785.

<sup>43</sup>MAE, *op.cit.* : courrier du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au ministre des affaires étrangères, 30 juillet 1918.

diplôme de *Bachelor of Arts* :

En 1912, je cessai mes cours particuliers. Mais l'Université de Bombay, alors anti-française [...], ne fit rien pour les candidats qui étudiaient notre littérature. [...] En octobre 1917, [le professeur de français du collège des Jésuites] fut transféré à Quetta, et à l'examen de Mars 1918, les candidats montrèrent que, faute d'aide, ils n'avaient pas étudié leur Chrestomathie du Moyen-Age. Dans le rapport des examinateurs, je signalai cette lacune, ajoutant que nous ne saurions encourager pareille négligence, et que peut être l'Université voudrait se charger des cours indispensables.<sup>44</sup>

En 1919, à la suite des difficultés des étudiants et des plaintes de l'examineur, l'université confie à Peltier, seul candidat au poste, le cours de littérature du XVI<sup>e</sup> siècle, puis l'année suivante, celui de vieux français. Cette année-là, dix personnes seulement suivent ce cours de littérature française, dont trois auditeurs libres membres de la Salle française<sup>45</sup>. Peltier a saisi le ministre de l'Instruction publique pour que le gouvernement français subventionne les cours de français, afin qu'ils soient reconnus officiellement par l'Université de Bombay. Le transimpérialisme passe donc ici par la circulation de courriers mais également d'ouvrages que Louis Peltier fait directement venir de Paris. En l'état actuel des recherches, le cas de Louis Peltier, incarnant jusque dans sa vie privée le transimpérialisme – il a épousé une Britannique et fondé une famille à Bombay – est assez rare. Des formes de transimpérialisme existent également à travers les circulations des étudiants coloniaux dans les métropoles européennes.

### *La métropole, cœur des échanges transimpériaux*

Les différentes échelles de l'enseignement supérieur dans les colonies asiatiques doivent être prises en compte pour en avoir une vue d'ensemble. Si les étudiants fréquentent d'abord les établissements de métropole, parfois munis de bourses gouvernementales<sup>46</sup>, leurs mobilités peuvent dépasser les frontières des empires coloniaux. En témoigne l'existence d'associations comme l'Association des Hindous de Paris, formée en décembre 1920, au 17 rue du Sommerard, domicile de son trésorier Rama Edakrow, fils d'un riche planteur indien et étudiant la médecine. L'objectif de l'association est « d'encourager et de prendre des mesures de prévoyance pour les relations sociales

<sup>44</sup>*Ibid.* : courrier de M. Peltier, 18 avril 1919.

<sup>45</sup>*Ibid.*

<sup>46</sup>En 1912, les autorités britanniques estiment entre 1000 et 1700, le nombre d'étudiants indiens en Grande Bretagne. L, IOR, record L/PJ/6/1120, file 4173: "Indian students in England". Il y aurait une centaine d'étudiants indochinois à Paris après la Première Guerre mondiale. Daniel Hémerly mentionne 1700 étudiants vietnamiens dans les lycées et universités en 1929. Daniel Hémerly, « Du patriotisme au marxisme : l'immigration vietnamienne en France de 1926 à 1930 », *Le mouvement social*, n°90, 1975, p. 3-53.



et pour l'assistance mutuelle aux Indiens venant en France pour leurs affaires et pour leurs études »<sup>47</sup>. La communauté hindoue se compose, outre les étudiants, de travailleurs et d'enseignants cherchant à perfectionner leur français<sup>48</sup>. Le second secrétaire de l'association, Ghose Amitabha, est également le fondateur de l'association des étudiants hindous à Paris, sise au 19, rue Saint-Vincent-Paul. Engagé volontaire en Europe pendant la Première Guerre mondiale, il fait l'objet d'une surveillance toute particulière de la part des autorités françaises car « il ne cache pas ses sentiments anglophobes »<sup>49</sup>, rédigeant et publiant des articles nationalistes dans des périodiques français. Une partie de la communauté étudiante se rend en France pour échapper à la censure et à la répression britanniques, conduisant à une situation paradoxale : ce pragmatisme la conduit à étudier dans un empire rival, qui n'en est pas moins colonial. Certains nationalistes indiens ont pu trouver refuge en France, comme, V.V.S. Aiyar, qui avait fui Londres en 1911 après l'arrestation de son camarade Savarkar<sup>50</sup>. À l'inverse, d'autres sont arrêtés et rapatriés vers l'Inde *via* Marseille.

Cependant, les administrations britanniques et françaises sont amenées à collaborer à travers leurs représentations diplomatiques. L'ambassade britannique à Paris sert de relais aux jeunes Indiens désireux d'intégrer un établissement de l'hexagone. En septembre 1922, l'étudiant Kashir Dass est autorisé à rejoindre l'École des Eaux et Forêts de Nancy pour deux ans, à la suite d'un entretien téléphonique entre l'ambassadeur britannique et le ministre des Affaires étrangères. Il est ensuite demandé au directeur de l'école de lui trouver une famille d'accueil. À l'instar de l'exemple nancéen, certaines écoles françaises bénéficient d'une aura qui dépasse l'échelle nationale, d'autant plus lorsqu'elles permettent de former un personnel utile à la mise en valeur de la colonie. En 1926, l'ambassade britannique à Paris a relayé favorablement l'invitation du ministre des Affaires étrangères aux étudiants indiens en météorologie : « Le Gouvernement de Sa Majesté se soucie des opportunités qu'ont les diplômés indiens afin de poursuivre leurs études au sein d'universités européennes, s'ils le désirent »<sup>51</sup>.

C'est également l'ambassade qui facilite les voyages d'études en France des professeurs ou directeurs d'écoles et d'universités basés en Inde, désireux de visiter et observer le fonctionnement d'établissements français. En 1928, le directeur du *Madras Veterinary College*, P.T. Saunders a ainsi visité l'École vétérinaire d'Alfort, étape d'une tournée européenne. Il souhaite étudier le

---

<sup>47</sup>*Ibid.*

<sup>48</sup>Le professeur originaire de Bombay Karve Raghunath Dhondo est membre de l'association tout comme l'instituteur Paranjpe Vasudes Gopal. MAE, série Asie 1921-1922, possessions britanniques « *Émigration asiatique, émigration hindoue* » : courrier du préfet de police au ministre des affaires étrangères, 19 janvier 1922.

<sup>49</sup>*Ibid.*

<sup>50</sup>BL, Indian Office Records, dossier L/PJ/6/1061 : *application to Mrs Katz for a grant to enable her to furnish and manage a hostel for Indian students in London*, février 1911.

<sup>51</sup>« *His Majesty's Government are anxious that Indian Graduates studying in European universities should have the opportunity of applying for these appointments, should they so desire.* », MAE, *op.cit.* : note de l'ambassade britannique à Paris, 1926.

fonctionnement de cet établissement afin d'importer les « méthodes modernes de la médecine » en Inde<sup>52</sup>.

Chaque métropole reste cependant souveraine dans la gestion de ses ressortissants. Le professeur en Sorbonne, Victor Basch, et le président de l'université du Bengale, Benoy Kumar Sarkar, envisagent la création d'un centre d'études pour les étudiants de l'Inde en s'inspirant des programmes qui existaient déjà pour les étudiants chinois<sup>53</sup>. Le projet présenté en décembre 1920, préconise des échanges entre professeurs indiens et français et l'organisation de cours et de conférences, sur la civilisation indienne en Sorbonne, tout en insistant sur la grandeur de la civilisation française :

La jeune Asie a besoin de l'esprit de la France, de son enthousiasme créateur et de son idéalisme héroïque. Les nations orientales recherchent l'appui de la civilisation française pour édifier, ou plutôt pour refaçonner une Asie qui soit la demeure d'hommes libres. [...] Chaque année des représentants de la science, des arts, de l'industrie ou du commerce français, sachant parler anglais, recevraient mission de faire aux Indes des conférences sur la civilisation française et particulièrement sur le rôle joué par la France dans l'extension de la connaissance et l'affranchissement de l'esprit humain aux temps modernes.<sup>54</sup>

Leur projet a été soumis au ministre de l'Instruction publique qui le transmet au ministre des Affaires étrangères pour s'assurer que « l'exécution du projet [...] ne provoquerait pas d'observations de la part du Gouvernement britannique »<sup>55</sup>. La réponse de celui-ci est sans appel : « il convient de laisser au gouvernement britannique toute initiative de création hors de l'Inde d'une institution de ce genre »<sup>56</sup>. Ce refus est confirmé par une note de 1921 indiquant qu'il s'agit « d'un projet nationaliste à rejeter » et que la France ne peut envisager de détacher des professeurs français en Inde seulement « si la demande en était faite par le gouvernement des Indes »<sup>57</sup>.

Ce projet franco-indien avorté dévoile une tentative d'influence française dans le domaine de la diffusion des savoirs et de la connaissance, émanant du corps universitaire, mais également ses limites. La question de la reconnaissance et de l'équivalence des diplômes constitue un autre domaine réservé. En décembre 1925, l'étudiant en médecine A.H. Cadinouche, originaire de Bombay, s'adresse

<sup>52</sup>«Mr P.T. Saunders [...] has been granted leave by the Government of Madras for the purpose of studying modern veterinary education at selected places on the Continent of Europe. », *Ibid.* : courrier de l'ambassade britannique à Paris au ministre des affaires étrangères, 28 juin 1929.

<sup>53</sup>La fondation de l'Institut franco-chinois de Lyon en 1921 est précédée d'autres initiatives éducatives franco-chinoises, comme le programme « travail-études » au cours de la décennie précédente. Présentation des origines de l'Institut franco-chinois de France, disponible en ligne : <http://www.institut-franco-chinois-lyon.com/#!/origine-de-lifcl-1921-1950>, consulté le 8 mai 2015.

<sup>54</sup>MAE, série Asie 1918-1922, possessions britanniques « Indes anglaises : instruction publique » : mémoire de M. Benoy Kumar Sarkar intitulé *la France et l'Inde*, 1921.

<sup>55</sup>*Op.cit.* : courrier du ministre de l'Instruction publique au ministre des affaires étrangères, 8 décembre 1920.

<sup>56</sup>*Op.cit.* : réponse manuscrite du ministre des Affaires étrangères, 30 décembre 1920.

<sup>57</sup>*Op.cit.* : note pour M. Berthelot, 1921.

au ministre des Affaires étrangères français pour qu'il appuie sa demande d'équivalence de diplôme, soulignant son désir de répandre les méthodes médicales françaises en Inde. Pour que son diplôme de médecine français lui permette d'exercer en Inde, le *Bombay Medical Council* doit réviser le *Bombay Medical Act* de 1912 pour y ajouter le titre de docteur de la faculté de Paris sur la liste des qualifications reconnues. Cette demande est rejetée :

L'Université de Paris ne saurait être admise sur la liste du *Bombay Medical Act*, et ne pourrait l'être qu'au cas où une réciprocité absolue jouerait entre les diplômés de Docteur en Médecine des Universités anglaise et française, ce qui n'est pas le cas, ainsi que vous le savez.<sup>58</sup>

Ici, les concurrences reprennent le dessus, les collaborations entre les représentants des deux empires n'étant pas toujours concluantes, et renforcent la complexité des échanges franco-britanniques. L'état actuel de la recherche permet également de souligner un déséquilibre : les flux entre l'Inde britannique et la France sont majoritaires face à ceux reliant l'Indochine au Royaume-Uni. À l'heure actuelle, les documents consultés attestant de séjours d'étudiants ou professeurs indochinois outre-manche sont très rares<sup>59</sup>. La dimension trans-impériale demeure minoritaire face à des logiques impériales et coloniales qui restent prédominantes.

\*

\* \*

La reprise de la conquête coloniale en Asie au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle coïncide avec le développement d'un enseignement supérieur destiné aux populations locales dans les possessions britanniques puis françaises de ce continent. Cependant, chacun de ces espaces présente des rythmes et des logiques propres. Les premières universités indiennes sont le fruit d'évolutions et de réflexions ayant débuté au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles alors qu'il est difficile d'évoquer une véritable stratégie universitaire par les Français en Asie avant le début du XX<sup>e</sup> siècle. Des objectifs similaires – l'enseignement doit être utile et plus pratique que théorique – ne doivent pas masquer des approches et des mises en application différenciées, le « libéralisme universitaire » en Inde s'opposant à des fondations au « compte-gouttes » dans les colonies françaises.

<sup>58</sup> *Op.cit.* : courrier du ministère des Affaires étrangères français à A.H. Cadinouche, 24 juin 1926.

<sup>59</sup> On peut mentionner le cas d'Adrien Fortin, professeur des universités et correspondant pour étudiants indochinois, qui a enseigné en Angleterre pendant sa carrière, ANOM, GGI, dossier 51252 : *Requête de M. Fortin qui demande à être choisi comme correspondant d'élèves indochinois allant faire les études en France*, 1927 ; ou celui de Nguyen Lai Dao, étudiant issu d'une famille aux sentiments anti-français, qui s'est rendu en Angleterre durant son deuxième séjour en France, débuté en 1913, ANOM, GGI, dossier 51537 : *Correspondances diverses relatives aux bourses d'études dans la Métropole accordées à des Indigènes, 1911-1917*.

Ces distinctions n'empêchent pas la circulation des informations et des modèles : Français et Britanniques sont au fait des initiatives mises en œuvre dans les colonies rivales. Mais, si des concurrences universitaires se manifestent en Asie, elles se localisent majoritairement en Chine, à travers les empires informels plutôt qu'au sein de territoires sous domination directe. Les échanges intercoloniaux et leurs effets sont limités, entre l'Inde et l'Indochine, et les connexions sont davantage visibles à l'échelle transimpériale, lorsque étudiants et professeurs circulent entre une métropole et une colonie. En ressortent des interactions complexes, mêlant correspondances et échanges diplomatiques, collaborations et concurrences.

Au sein des empires, cet enseignement supérieur colonial asiatique fait figure d'exception. Du côté britannique, les premières fondations universitaires ultramarines datent du début du XIX<sup>e</sup> siècle, voire du XVI<sup>e</sup> siècle si l'on y intègre le *Trinity College* irlandais. Mais ici, il s'agit d'un enseignement pour les « Blancs », qui se développe au sein de colonies de peuplement : le Canada puis, dans les années 1850, l'Australie suivie par la Nouvelle Zélande deux décennies plus tard<sup>60</sup>. En Inde, comme plus tard en Indochine française, l'enseignement universitaire est destiné aux populations asiatiques. Ce public local fait de l'Asie un précurseur en la matière : en Afrique française, il faut attendre la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour qu'apparaissent des universités destinées aux Africains, avec l'Institut des hautes études de Tunis (1945) et de Dakar (1950)<sup>61</sup>, tandis que les universités ouvertes par les Anglais en Afrique du Sud dès le début du siècle s'adressent d'abord aux populations d'origine européennes. Seule l'université du Caire, ouverte en 1908 dans une Égypte sous protectorat britannique depuis 1882, constitue une exception à cette règle. Ainsi, en Algérie, une école de médecine, résultant des requêtes de la Société de médecine d'Alger plus que d'une véritable initiative coloniale, devance de quelques années l'école de Pondichéry mais forme des étudiants français et européens<sup>62</sup>. Cette logique perdure lors de la fondation de quatre écoles supérieures (médecine, droit, sciences et lettres) en 1880 et de leur regroupement en une université en 1909<sup>63</sup>. Ce décalage, qui s'explique principalement par des considérations culturelles et raciales, a des répercussions à toutes les échelles : les Asiatiques commencent plus tôt à fréquenter les établissements métropolitains. Alors que l'éventail des formations disponibles est large en Inde et tend à s'élargir en Indochine dès les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, le cas pondichérien permet de nuancer cette avance asiatique. Il se rapproche des structures proposées aux « indigènes » des colonies africaines, se limitant à la

<sup>60</sup> Tamson Pietsch, *Empire of Scholars*, Manchester, Manchester University Press, 2013, p. 202-209.

<sup>61</sup> Pierre Singaravélou, « L'enseignement supérieur colonial ». Un état des lieux », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 122, 2009.

<sup>62</sup> Laurence Monnais-Rousselot évacue la filiation entre école d'Alger et écoles asiatiques, mobilisant à la fois les origines différenciées de ces initiatives et la différence de public.

Laurence Monnais-Rousselot, *Médecine et colonisation*, op.cit., p. 272.

<sup>63</sup> Florence Deprest, *Géographes en Algérie (1880-1950) Savoirs universitaires en situation coloniale*, Paris, Belin, 2009, p. 14.

formation d'une « élite auxiliaire » nécessaire au bon fonctionnement de la colonie, notamment dans le domaine de la santé<sup>64</sup>.

Si la Seconde Guerre mondiale marque un coup d'arrêt au trans-impérialisme universitaire, conséquence de la menace qui pèse sur les empires français et britannique en Asie, la méthodologie comparée et connectée des empires français et britannique mobilisée dans cet article a conduit à une autre réflexion : la nécessité d'un élargissement, permettant de sortir d'une approche duale et bilatérale des empires, en considérant le rôle d'autres puissances aux velléités impérialistes. Il a déjà été souligné que les représentants officiels français considéraient, en 1918, les villes universitaires de Canton et Tokyo comme des concurrentes aussi menaçantes que Hong Kong. Le Japon participe aux logiques concurrentielles : la première fondation de l'Université indochinoise en découle partiellement, l'un des objectifs étant de détourner les étudiants chinois, mais aussi les Vietnamiens du mouvement *Dong Du*, « mouvement vers l'Est » né en 1905<sup>65</sup>, des établissements nippons : « [...] M. Leduc a cru devoir [...] vous suggérer la création au Tonkin d'une Université destinée à attirer les jeunes Chinois, qui en nombre appréciable, vont actuellement terminer leurs études au Japon »<sup>66</sup>. Enfin, la présence croissante des États-Unis est également à prendre en considération, la concurrence « anglo-saxonne » en Chine, englobant les États-Unis aux côtés du Royaume-Uni, a été évoquée au cours de l'article. Elle se manifeste également en Inde britannique : un article du *Madras Weekly Mail* du 12 mars 1908 intitulé « *American Influence on Indian Education* » évoque le rôle des missionnaires baptistes américains présents en Birmanie et en Assam, ceux-ci ayant obtenu l'affiliation à l'université de Calcutta de leurs établissements d'enseignement supérieur, tandis que les méthodistes ont ouvert un *college* de jeunes filles, affilié à l'université d'Allahabad. L'influence américaine dépasse l'influence française, obtenant une reconnaissance plus grande et plus rapide de la part du gouvernement britannique. Dès lors, de nouveaux questionnements viennent nourrir une réflexion connectée, voire globale, liée à l'enseignement supérieur en Asie coloniale.

---

<sup>64</sup> L'expression « élite auxiliaire » a notamment été utilisée par Pascale Barthélémy, Pascale Barthélémy, *Femmes, africaines et diplômées : une élite auxiliaire à l'époque coloniale. Sages-femmes et institutrices en Afrique occidentale française (1918-1957)*, thèse de doctorat, université Paris 7, 2004.

<sup>65</sup> Nguyen The Anh, « Phan Boi Chau et les débuts du mouvement Dong Du » in Vinh Sinh (dir.), *Phan Boi Chau and the Dong-du Movement*, Yale, Yale center for international and area studies, 1988 ; Yves Le Jariel, *Phan Boi Chau (1867-1940) Le Nationalisme vietnamien avant Ho Chi Minh*, Paris, L'Harmattan, 2008.

<sup>66</sup> ANOM, GGI, dossier 48042 : *création et organisation de l'Université Indochinoise*.